



Nos vies ce n'est vraiment pas leur priorité

Agissons avant un nouveau drame !

Après les multiples accidents du travail ayant conduit au décès de plusieurs Cheminots les années précédentes, un nouveau drame a été évité de justesse hier jeudi 24/10.

En effet, et alors qu'il existe un courrier de Chabanel (le président de la SA RESEAU) datant de 2018 stipulant que les agents de l'équipement ne devaient pas travailler seuls aux abords de la zone dangereuse, un collègue a failli être heurté par un train à quelques secondes près !

Les raisons, une sortie d'astreinte seul sans annonceur (comme trop souvent hélas) et un cheminement impossible suite à végétation abondante (tiens ça aussi c'est beaucoup trop souvent) obligeant l'agent à s'engager sur la zone dangereuse pour cheminer jusqu'à l'endroit où il devait intervenir. Et c'est là qu'est survenu une circulation ferroviaire qui a surpris le collègue, qui n'a eu la vie sauve qu'à un réflexe le conduisant à sauter hors de la ZD. A quelques secondes près, la famille cheminote aurait une nouvelle fois été endeuillée par des défaillances de la part de la direction. Défaillances coupables car cela fait beaucoup trop d'années que la CGT et les Cheminots alertent sur le manque criant de personnel et des pistes et itinéraires impraticables faute à un entretien inexistant.

Alors trop c'est trop, **il est urgent d'agir avant de perdre sa vie au travail.** Ca n'arrive pas qu'aux autres, agissons avant qu'il ne soit trop tard.

La direction n'en a que faire de nos vies !

C'est pourquoi, la CGT vous appelle à ne plus vous mettre en danger et à faire respecter vos droits.



Refusez toute intervention si vous n'avez pas l'assurance d'être accompagné. Faites respecter le courrier de Chabanel, refusez d'intervenir si la végétation vous empêche de cheminer sans risque (chute, engagement ZD, ...). **Agissons collectivement et massivement pour enfin gagner de l'emploi pour pouvoir assurer nos missions en toute sécurité.**

Mais une chose est sûre, si vous vous sentez en danger, usez de votre droit de retrait, droit légitime prévu dans le code du travail seul à même de vous protéger lors d'une situation qui vous paraît anormale et mettant en défaut votre sécurité. Ce n'est sûrement pas les STOP and GO et autres casques bleus qui assureront votre sécurité, elle ne sert qu'à dédouaner la direction !

DROIT DE RETRAIT C'EST AUCUNE RETENUE FINANCIÈRE ET LA GARANTIE D'ÊTRE PROTÉGÉ.



POUR NE PLUS PERDRE SA VIE À LA GAGNER !



Secteur CGT Cheminots
37 rue de Tournai 59000 Lille
Tél : 03 28 55 76 06 ou 221 606
Fax : 03 28 55 78 16 ou 221 816

secteur-cgt-cheminots-lille-secretaire@orange.fr
www.cheminots-cgt-nord-pas-de-calais.fr

 secteur-lille lacgt